

COMMUNE DE RIGNEY
Département du Doubs

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 14 janvier 2022
À 20h00.

Convocation : 10/01/2022

Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Pierre DAOUDAL

Étaient présents : Claude CARTERON - Lionel TOURNIER - Claudine ROYER - Pierre DAOUDAL - Nathalie CONCET - Frédéric HELAINE - Pascal HERMANN

Étaient absents excusés : Edith MEUTELET - Anne CONFAIS (pouvoir à Nathalie CONCET) - Pascal BOINOT (pouvoir à Claude CARTERON)

Étaient absents : Mathieu VIENNET

La séance est ouverte à 20h00

Ordre du Jour :

- approbation du crcm du 17/12/2021
- adhésion association des maires ruraux du Doubs
- adhésion association des maires du DOUBS (+amf)
- campagne de stérilisation des chats errants - signature de la convention avec NMC
- convention de mise à disposition des locaux de la mairie au 1er étage (anciens bureaux de la communauté de communes de la Bussière)
- demande de subvention au titre de la DETR : acquisition et pose d'éléments de signalétique verticale et matérialisation d'une place de parking PMR devant la mairie.

En préambule, Madame le Maire présente tous ses vœux à l'ensemble de l'équipe municipale ainsi qu'à leur famille et remercie tous les membres pour leur confiance. Madame le Maire rappelle que leur implication, quelle qu'elle soit, est primordiale, et que les compétences de chacun seront les bienvenues dans les divers projets à venir.

DELIBERATION N° 01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2021

Le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil en date du 17 décembre 2021 est en possession des conseillers.

Le maire demande au Conseil d'approuver le compte-rendu.

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N° 02 – RENOUELEMENT ADHÉSION ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU DOUBS

Madame le Maire expose le contexte :

En 2021, la commune a adhéré à l'**Association des Maires Ruraux du Doubs (AMR25)**. Pour rappel, cette association a pour objet de défendre la liberté municipale, de faire prendre en considération les problèmes particuliers des communes rurales, d'informer et d'aider les élus locaux sur les problèmes techniques et juridiques qu'ils ont à résoudre, de stimuler les Collectivités Locales et pour cela prendre toute initiative jugée utile. Les moyens d'action de l'Association se traduisent par des études, des publications, des interventions, des réunions, etc...

L'adhésion a permis également la création du nouveau site par Campagnol, qui sera publié ce mois-ci.

La proximité de cette association favorise les échanges et la compréhension des problématiques locales. Le président actuel est Charles Picard, Maire d'Osse et les intervenants sont des bénévoles, Maires de communes. « Des Maires au services des Maires »

Il est proposé de renouveler cette adhésion, qui s'élevait en 2021 à 100 €.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- accepte l'adhésion à l'Association des Maires ruraux du Doubs

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N° 03 – ADHÉSION ASSOCIATION DES MAIRES DU DOUBS

Madame le Maire expose le contexte :

L'adhésion à l'**Association des Maires du Doubs** serait intéressante pour l'ensemble des élus de la commune . Les interventions, collaborations, missions sont étendues au territoire , mais surtout une des missions principales de l'AMD25 est de former les élus, organisme agréé depuis 2006.

Ci-dessous le plan de formation en cours de finalisation: les sessions sont ouvertes à tous les élus municipaux ainsi qu'aux agents.

Les frais pédagogiques sont entièrement pris en charge par l'AMD. Seuls les frais de repas sont à prendre en charge par la collectivité ou l'élu lui-même lorsque les formations se déroulent en présentiel.

Le plan de formation pour l'année 2022 est en cours d'élaboration

DATES	INTERVENANT	THEMATIQUE
24-25-26 janvier 2022	Rémy CLOUET	Les autorisations d'urbanisme
1 ^{er} -2-3 février 2022	Rémy CLOUET	La mise en place du budget 2022
21-22-23 mars 2022	Rémy CLOUET	La gestion des cimetières
30-31 mai et 1er juin 2022	Rémy CLOUET	La gestion du scolaire
19-20-21 septembre 2022	Rémy CLOUET	Thème à définir
5-6-7 décembre 2022	Rémy CLOUET	Les chemins ruraux

Les formations éligibles au DIF sont également possibles :

- celles relatives à l'exercice du mandat, dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur
- celles contribuant à la réinsertion professionnelle de l'élu sont éligibles au titre du compte personnel de formation au sens du Code du Travail (art.L 6323-6) (CGCT, art. R.2123-22-1-A).

Des réunions d'information sont également organisées avec des partenaires, comme par exemple :

- avec la gendarmerie, sur les incivilités et la gestion de crise par exemple
- avec la MNT et le CDG25, sur la réforme liée à la protection sociale complémentaire,
- avec IDEO BFC et La Poste, sur l'adressage des communes et la mise à jour de la Base Adresse Nationale (BAN)

L'adhésion à l'AMD25 implique automatiquement l'adhésion à l'Association des Maires de France
Le montant de la cotisation se décompose comme suit :

- Cotisation AMF : Population < 400 hab X 71 euros = 71 €
- Cotisation AMD25 Population 390 X 0,03 euros = 11,70 €

Total = 82,70 euros (AMF + AMD 25)

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- accepte l'adhésion à l'Association des Maires du Doubs et l'Association des Maires de France

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal :

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N° 04 – CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NMC

Madame le Maire présente le contexte :

Pour rappel, la commune est confrontée, comme beaucoup d'autres, à la recrudescence de chats errants. Les animaux errants, chiens comme chats, relèvent de la responsabilité de la commune. Pour lutter contre cette prolifération et diminuer les risques sanitaires liés, les élus doivent procéder à la capture des animaux non identifiés, donc non tatoués, ni pucés et dont on ne peut pas connaître l'identité du propriétaire. Stérilisés, ils peuvent être replacés dans leur zone d'habitat ou placés en refuge pour être adoptés (pour les plus sociables).

Dans le cadre du plan France Relance, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation vient en soutien aux associations de protection animale dans la mise en œuvre et l'accompagnement de la prise en charge des animaux de compagnie abandonnés et en fin de vie et de la stérilisation des animaux errants. Ce plan de soutien comporte 4 volets pour un montant initial de 20 millions d'euros, dont le volet B « soutien aux projets locaux portés par des associations de protection animale », qui propose entre autre :

- ***un financement de campagnes de stérilisation des chats au bénéfice des associations conduisant ces campagnes, celui-ci pouvant aller jusqu'à 100 % des frais de stérilisation.***

Un nouvel appel à projet a été lancé suite aux annonces du Président de la République du 4 octobre dernier (réabondements de la mesure 4B à hauteur de 15 millions d'euros supplémentaires).

Lors du premier appel à projet en 2021, la mobilisation des acteurs du Doubs en vue de la protection animale a permis à la DDETSPP du Doubs (direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) de sélectionner et financer 3 projets correspondant à une enveloppe totale de 180000 €.

Pour ce nouvel appel à projet, la période de dépôt des dossiers de demande de subvention dans le cadre du plan de relance étant très courte (**au plus tard le 31 janvier 2022**).

Pour la commune, plusieurs contacts ont été pris pour appréhender au mieux la démarche. Mais certaines associations n'existent plus ou ne proposent pas d'accompagnement global.

Le 19 décembre, Mme le Maire a rencontré, lors de portes ouvertes à Thise, l'association NMC Nala Mystic et Cie, basée à Thise. Fondée en 2019, depuis, plus d'une dizaine de communes ont signé une convention avec NMC.

Elle propose :

- un accompagnement de la commune dans la campagne de stérilisation par des réunions d'informations, de sensibilisation
- des prêts de cage (même si elle préconise l'achat d'au moins une cage par la commune)
- la collaboration avec l'association Un Rêve Un Cheval Une Famille RCF, refuge à Frambouhans

Pour cela, la commune doit mettre en place un collectif de bénévoles intéressés par la démarche, et qui seraient en capacité de les capturer (notamment les nourrisseurs), de les conduire éventuellement auprès du vétérinaire agréé par la commune pour l'identification et stérilisation. L'association prend ensuite le relais en les proposant à des familles d'accueil ou le refuge dans l'attente d'adoption, ou pour les plus sauvages, les replace dans leur habitat de départ.

La commune, en lien avec l'association NMC, organisera des campagnes de trappage.

En signant la convention, la commune s'engage à verser forfaitairement la somme de 37.50€ par chat à l'association, dans le cadre de l'accueil des chats errants dit sociable, pour l'accueil de 20 chats maximum pendant la période de validité de la présente convention., soit un montant de 750€ pour un an.

Les frais de vétérinaire s'élèvent à :

- pour l'identification par transpondeur (puce électronique) : 37.28€
- pour la stérilisation :
 - d'un mâle : 41.48€
 - d'une femelle : 78.23€
 - d'une femelle gestante : 147.53
 - tranquillisation : 12.60€

La signature de cette convention avec l'association permettrait, avec l'appel à projet, d'avoir un financement des frais engagés par la commune qui peut aller jusqu'à 100% (hors frais de stérilisation)

L'association se charge de déposer le dossier avant le 31/01/2021.

Un exemple de la convention est remis aux membres du conseil.

Décision à prendre :

- autoriser Mme le Maire à signer la convention relatives à la campagne de stérilisation, avec l'association et le vétérinaire, ainsi que l'association RFC
- autoriser Mme le Maire à prendre un arrêté relatif à la campagne de stérilisation

Malgré la responsabilité incombant à la commune, les membres du conseil pointent du doigt les montants non négligeables mobilisés pour cette campagne. Ils demandent à Mme le Maire d'établir un arrêté portant sur le rappel de l'interdiction de nourrir les animaux sauvages, quels qu'ils soient (chats, chiens, canards, ragondins ...).

La convention proposée s'appuie sur la création d'un collectif, d'un trappage, d'un suivi auprès du vétérinaire et d'un budget avec un financement par le plan de relance « pouvant aller jusqu'à 100 % », mais non garanti ... autant de paramètres actuellement inconnus.

Les membres du conseil s'interrogent également sur le bien fondé de cette campagne, si les communes limitrophes ne s'engagent pas également dans cette démarche. Ils attirent également l'attention sur le fait qu'elle devra être reconduite chaque année pour limiter cette prolifération.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- n'autorise pas Mme le Maire à signer la convention relatives à la campagne de stérilisation, avec l'association et le vétérinaire, ainsi que l'association RFC
- n'autorise pas Mme le Maire à prendre un arrêté relatif à la campagne de stérilisation

VOTE :

Pour : 3

Contre : 6

Abstention :

DELIBERATION N° 05 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE LA MAIRIE DU 1ER ÉTAGE (ANCIENS BUREAUX DE LA BUSSIÈRE)

Madame le Maire rappelle le contexte :

Le 13 décembre dernier, elle a reçu MME Mélanie CHANUDET, Ethologue comportementaliste qui propose d'aider à trouver l'origine de du mal être , des troubles de comportement : addictions, psychopathologies, toc ... Elle a été orientée par Raphael Bartier, médecin à la Maison Médicale de Rigney avec qui elle collabore. Elle réside actuellement sur POULIGNEY et exerce son activité 1 jour par semaine sur SAONE et au domicile des clients.

La location d'un bureau dans les locaux réhabilités de l'ancienne école l'intéresse fortement, la proximité avec la Maison Médicale étant favorable.

Dans l'attente des travaux, une location des anciens bureaux à l'étage de la mairie lui a été proposée. Les problèmes d'accessibilité n'est pas un frein, la visite à domicile est privilégiée dans ce cas là.

Après visite des lieux, et une réflexion, elle serait intéressée pour une location dès le 1er trimestre 2022.

Une convention de mise à disposition a été rédigée dans ce sens et présentée aux membres du conseil. En cas d'approbation, elle sera proposée à MME CHANUDET.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- autorise Mme le Maire à signer la convention d'occupation avec MME MELANIE CHANUDET

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N° 06 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Vu l’article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d’une dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Madame le Maire expose que le projet de fourniture et pose de signalétique et de la création d’une place PMR devant la mairie et dont le coût prévisionnel s’élève à 8 965 € HT soit 10 758€ TTC est susceptible de bénéficier d’une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 8 965 €

DETR : 2 690 €

Autofinancement communal : 6 275€

L’échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 3e trimestre de l’année en cours.

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1.1. La présente délibération du conseil municipal adoptant l’opération et arrêtant les modalités de financement

1.2 Plan de financement prévisionnel

1.3 Devis descriptif détaillé des travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- arrêter le projet de de fourniture et pose de signalétique et de la création d’une place PMR devant la mairie
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

QUESTIONS DIVERSES

- Réfection du terrain de tennis : les travaux pourraient commencer au printemps, et la place PMR du logement de la gare pourrait être faite en même temps
- Le bulletin d'informations municipales sortira avant la fin du mois, mettant en avant les projets à venir.
- Le nouveau site internet de la commune sera mis en ligne normalement avant la fin du mois également
- Ragondins aux étangs : malgré l'intervention du louvetier, le nombre de ragondins est croissant et ainsi que les risques sanitaires liés. Certains habitants, dans le centre du village, ont vu quelques uns pénétrer dans leur jardin. Une demande d'autorisation auprès de la DDT est en cours afin d'obtenir l'accord de procéder aux tirs sur la commune par les chasseurs de l'ACCA.

AGENDA

- 17/01 à 16h00 : réunion de travail sur la frayère en lien avec l'AAPPMA et le SMAMBVO
- 24/01 à 10h00 : rencontre avec les services du Département et la médiathèque Départementale avec la visite de l'ancienne école
- 26/01 à 9h30 : réunion à Baume les Dames sur la présentation du déploiement cyclable par le Département sur notre territoire
- 5/02 à 9h30 : Visite sur place chemin de l'écluse , suivi d'une rencontre de travail sur le projet de l'ancienne école en mairie
- 18/02 à 20h00 : prochain conseil municipal

TOUR DE TABLE

- Claude CARTERON :
 - des arbres sont tombés sur l'ancienne voie ferrée et obstruent le passage. Pascal HERMANN rappelle que le Département est en charge de l'entretien de cette voie, mais en amont, l'agent communal interviendra.
 - La distribution des colis aux aînés s'est bien déroulée. Madame le Maire remercie les élus et Léna, 10 ans, qui avait fait des dessins. La démarche a été très appréciée.

Fin de la séance à 22h00

DCM 01	<u>VALIDATION CRCM DU 17 DECEMBRE 2021</u>
DCM 02	<u>RENOUVELLEMENT ADHÉSION ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU DOUBS</u>
DCM 03	<u>ADHÉSION ASSOCIATION DES MAIRES DU DOUBS</u>
DCM 04	<u>CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NMC</u>
DCM 05	<u>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE LA MAIRIE DU 1ER ÉTAGE (ANCIENS BUREAUX DE LA BUSSIÈRE)</u>
DCM 06	<u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX</u>

Noms	Signatures
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	Absente excusée (ayant donnée pouvoir à Nathalie CONCET)
Pascal HERMANN	
Pascal BOINOT	Absent excusé (ayant donné pouvoir à Claude CARTERON)
Claude CARTERON	
Pierre DAOUDAL	
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	Absente excusée
Frédéric HELAINE	
Lionel TOURNIER	
Mathieu VIENNET	Absent